

Mairie de Seignelay:

Ouverture des bureaux:

<u>Lundi</u>: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

<u>Jeudi</u>: 8h00 - 12h00

<u>Vendredi</u>: 8h00 - 12h00

14h00 - 17h30

Samedi: 10h00 - 12h00

Tél: 03 86 47 72 83

Fax: 03 86 47 98 92

e-mail:

mairie.seignelay@wanadoo.fr

Site internet: www.seignelay.fr

En cas d'urgence un élu de permanence est joignable au : 06 10 64 34 34

SOMMAIRE

- 1) Le mot du Maire
- 2) Révision du PLU
- 3) Réunions de quartier
- 4) Maison de Services Au Public
- 5) Carte Nationale d'Identité
- 6) Echos de Conseil Municipal
- 7) Echos de Conseil Communautaire
- 8) Le Coin du Civisme
- 9) Infos Diverses
- 10) Classe de Neige des CM2
- 11) La Récré des Parents
- 12) ACVS
- 13) Bibliothèque Municipale
- 14) ALDS
- 15) Maison de l'Enfance
- 16) Qui était le Dr Chauvelot?

Le mot du Maire

Depuis le 1er janvier notre ancienne communauté de communes Seignelay Brienon a fusionné avec la communauté de communes du Florentinois pour donner naissance à la communauté de communes Serein et Armance.

C'est le Maire de St Florentin, Yves Delot, qui a été élu démocratiquement Président. En ce qui me concerne

j'ai été élu Vice-Président chargé de l'Aménagement du territoire, du Numérique et de la Téléphonie.

Au delà des élections, les premières assemblées, composées de 47 élus, ont démontré qu'un important travail de communication et de compréhension doit être effectué. En effet les 2 premiers conseils communautaires ont été assez tendus et certaines décisions peu comprises.

Nous devons travailler pour l'intérêt de tous nos habitants et les projets et services doivent couvrir tout notre territoire. C'est ce que je vais m'engager à faire comprendre, dans le calme et l'écoute de chacun, mais avec détermination. La politique que nous menions sur notre ancien territoire n'est pas la même que celle qui tente d'être développée, moins de services, plus d'investissements importants. C'est un choix, mais n'oublions pas que dans nos territoires ruraux la mutualisation et les besoins de services sont primordiaux.

Au mois d'avril, comme les jonquilles, fleurissent les votes des taxes locales.

La majorité du conseil communautaire (27 pour sur 47) a ainsi décidé d'augmenter les taxes intercommunales.

Après celles du Département, ces augmentations vont toucher l'ensemble de nos concitoyens.

C'est pour cette raison que nous avons décidé, pour cette année, de ne pas augmenter nos taxes communales. Alors quand vous recevrez votre taxe d'habitation et que vous constaterez une augmentation, ne croyez pas que c'est la commune qui a décidé de s'enrichir, mais bien les strates départementales et intercommunales qui ont accentué leur fiscalité.

Il est aisé de reprocher à longueur d'année que la pression fiscale devient intenable quand dans le même temps ceux qui en ont le pouvoir l'augmente.

Je vous rappelle que depuis 2012 notre taxe locale n'a pas augmenté et pourtant nos services sont toujours présents et nous allons même les développer avec la maison de service public.

C'est donc possible, faut-il en avoir la volonté et ne pas se laisser emporter par la facilité de l'ajustement par l'impôt.

Et n'oubliez pas ce que disait Sacha Guitry:

"Il y a deux choses inadmissibles sur la terre : la mort - et les impôts. Mais j'aurais dû citer en premier les impôts."

Thierry CORNIOT Maire de Seignelay Vice-Président de la CCSA La municipalité informe les habitants que par délibération du 21 février 2017, le Conseil Municipal a lancé une procédure de révision à modalités simplifiées n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 5 octobre 2007 et a défini les modalités de concertation avec la population.

Extrait de la délibération du conseil municipal

- 1) Il propose au Conseil Municipal de le réviser afin de permettre la création d'une activité d'extraction de matériaux alluvionnaires sur la commune, au lieudit « La Pâture aux Bœufs ». Il s'agit d'un site de terres agricoles bordé sur sa limite Nord par le Serein.
- 2) Le besoin a été exprimé par les acteurs de la filière et le Conseil Municipal s'est d'ailleurs prononcé favorablement sur le principe de l'évolution du PLU à ce propos, par délibération du 18 septembre 2015.
- 3) Cette évolution du PLU porte un intérêt économique et social en ce qu'elle permettra de pérenniser et développer les activités économiques présentes localement dépendant de la filière d'extraction et de production de granulat dont la filière BTP, tout en répondant aux besoins locaux et nationaux en matériaux de construction.
- 4) Le projet devra être élaboré dans le respect du Schéma Départemental des Carrières de l'Yonne du 10 décembre 2012.
- 5) M. Le Maire propose également au Conseil municipal d'assigner à cette révision du PLU un second objectif, celui de modifier certaines règles d'urbanisme applicables principalement au sein des zones urbaines ou à urbaniser. Il s'agirait de contribuer à l'amélioration de certaines situations relatives au stationnement, à la gestion des vues entre riverains, à la réglementation de l'aspect extérieurs des constructions et à la délimitation du périmètre de protection des Monuments historiques, en s'appuyant sur le retour d'expérience du PLU de 2007.
- 6) Les études de révision du PLU à engager devront permettre au Conseil Municipal d'affiner les intentions suivantes :
- Renforcer les règles de stationnement qui incombent aux porteurs de projet afin de limiter le stationnement sur la voie publique.
- Faire évoluer le périmètre de protection des Monuments historiques dans le cadre de la procédure prévue par l'article L621-31 du code du patrimoine, dans l'éventualité où l'autorité compétente de l'État donnerait son accord. En effet, une bonne partie du bourg est actuellement couverte par cette servitude établie par défaut dans un rayon de 500 mètres aux abords des Monuments Historiques et il semble intéressant de revoir ce périmètre pour se concentrer sur l'essentiel c'est-à-dire les ensembles d'immeubles bâtis ou non qui participent le plus à l'environnement des monuments.

- Assouplir certaines prescriptions d'aspect extérieur des constructions dans les zones urbaines ou à urbaniser afin de permettre une architecture contemporaine, en accord avec les services de l'État pour ce qui relève des périmètres des Monuments Historiques.

Enfin, M. le Maire indique que la nécessité d'autres légers ajustements réglementaires pourraient être décelée lors de la rédaction détaillée du dossier de révision à modalités simplifiées, afin de s'assurer de la cohérence d'ensemble du règlement après l'intervention des 3 points précédemment listés.

Il se peut également que la relecture révèle des erreurs matérielles dans le règlement du PLU de 2007.

Si tel était le cas, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à les inclure au dossier projet, dans la mesure où ils resteraient bien dans le champ d'application de la présente procédure de révision à modalités simplifiées, tout en sachant que ces éventuelles évolutions supplémentaires seraient in fine soumises à validation du Conseil Municipal avant l'approbation du dossier.

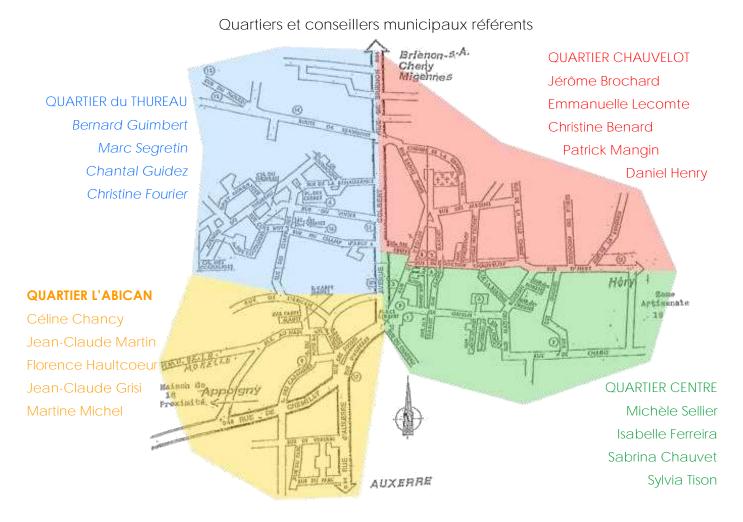
M. Le Maire constate que ces modifications ne portent pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme, notamment en ce que ce dernier prévoit en objectif 3 « PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » et que le projet d'extraction de matériaux peut être un vecteur de la réalisation d'un sentier pédestre aux abords des berges du Serein ;

Il constate qu'elles entrent donc dans le cadre de l'article L153-34 du code de l'urbanisme relatif à procédure de révision à modalités simplifiées.

M. le Maire rappelle que cette procédure prévoit une concertation avec la population au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme dont le Conseil Municipal doit fixer les modalités, ainsi qu'une enquête publique.

Un dossier est consultable en mairie et des documents seront mis sur le site internet de Seignelay au fur et à mesure de la procédure.

REUNIONS DE QUARTIER



4 réunions ont été organisées courant mars/ avril, une par quartier.

Nous vous rappelons ici les points évoqués et les propositions/réponses apportées. Nous organiserons de nouveau ces réunions courant septembre/octobre.

L'ensemble du conseil municipal vous remercie pour votre participation.

Quartier Thureau - réunion du 6 mars 2017 - environ 40 participants

Points principaux évoqués :

- Vitesse excessive avenue du Thureau : beaucoup d'automobilistes ne respectent pas le code de la route => installer le radar pédagogique quelques semaines et étudier la création de stationnements sur la voie.
- Rond point des Cèdres: sens de circulation non respecté => ajouter un panneau de signalisation
- Taille des arbres : arbres trop hauts et trop près de la limite de propriété => rappeler aux habitants leurs obligations en matière d'entretien de leurs arbres selon le code civil.
- Stationnement gênant : notamment à l'angle de la rue du Champ d'Arcy et de l'avenue Colbert qui bloque la visibilité => aménagement paysager à étudier sur le trottoir pour éviter le stationnement.
- Arbres du parc municipal : nous réalisons les travaux d'élagage et d'entretien selon l'avis de l'ONF, il n'y a plus d'arbres à abattre pour le moment, juste de l'entretien courant.
- Chemin de la Morelle : trous à boucher pour faciliter la circulation des promeneurs et des cyclistes.
- Entretien des trottoirs : trous à boucher.

Quartier Centre - réunion du 13 mars 2017 - environ 30 participants

Points principaux évoqués :

- Vitesse excessive rue Gatelot : un aménagement à l'entrée de la rue est à l'étude.
- Déjections canines : manque de civisme de certains habitants dans plusieurs rues du quartier => nous pensons à investir dans des distributeurs de sacs...mais seront-ils utilisés ?
- **Square de l'Eglise :** manque de civisme : déjections canines, poubelles, ...les riverains aimeraient également que la commune réalise quelques travaux d'amélioration.
- Vitesse excessive route d'Héry et non respect des priorités à droite : proposition de remettre des panneaux de rappel des priorités, installation du radar pédagogique et aménagement à étudier pour ralentir les véhicules.
- Entretien voiries: demande de reboucher les trous route de Chablis.
- Réseaux électriques rue de Chablis : demande de l'enfouissement des réseaux lorsque la route sera refaite.
- Sens de circulation rue de l'Eglise: des automobilistes continuent de remonter la rue en sens interdit.
- Maison de l'enfance : vérifier la température dans le hall d'entrée en hiver qui sert de vestiaires.
- Eglise et Halle : entretien des bâtiments => consultation d'un architecte du patrimoine obligatoire pour les bâtiments classés en cours.

Quartier Chauvelot - réunion du 27 mars 2017 - environ 35 participants

Points principaux évoqués :

- Chemin route d'Héry: demande d'améliorer le chemin => la demande a été faite auprès de la CCSA pour 2017, l'ensemble des routes depuis janvier 2017 est à la charge de la communauté.
- Déjections canines : manque de civisme de certains habitants dans plusieurs rues du quartier => nous pensons à investir dans des distributeurs de sacs...mais seront-ils utilisés ?
- Vitesse excessive rue d'Héry et avenue Colbert: moins d'excès depuis la mise en place des priorités à droite mais des efforts sont encore à faire par les automobilistes.
- Rue d'Héry: radar pédagogique à installer quelques semaines pour sensibiliser les automobilistes.
- Route de Brienon : réseau Eaux Pluviales à surveiller en période d'orage
- Trottoirs Route de Brienon : à améliorer pour faciliter la circulation des piétons.
- Gendarmerie : les habitants présents souhaiteraient plus de contrôles routiers.
- Panneaux publicitaires : pas de contrôle sur le type de publicité, par contre 6 faces sont à la disposition de la commune et des associations.
- Rue du Docteur Chauvelot : problèmes de stationnements sur les trottoirs => nous rappelons que des places de stationnements sont disponibles sur le parking de la salle des fêtes.

Quartier de l'Abican - réunion du 3 avril 2017 - environ 20 participants

Points principaux évoqués :

- Stationnement gênant : certains véhicules sont mal stationnés régulièrement dans ce quartier, vers la boulangerie, rue de l'Abican, route de Chemilly...=> le nécessaire sera fait auprès de la gendarmerie.
- Maison à l'angle de la rue de Chemilly: toiture endommagée, tuiles qui tombent sur le domaine public => les propriétaires vont être de nouveau contactés.
- Nettoyage des rues : la communauté de communes doit procéder au balayage des rues 6 fois / an.
- Déjections canines : même problème que dans les autres quartiers.
- Rue de l'Abican: nécessite des travaux de rénovation => à proposer au programme de voirie de la CCSA pour 2018 et étudier la possibilité de mettre cette rue partiellement en sens unique.
- Fuite d'eau rue de Chemilly, problème récurrent => la SAUR va être contactée.
- Places de stationnement : il serait utile de marquer les places de stationnements partout pour optimiser le stationnement + marquage bleu devant la pharmacie.
- Gestion des eaux pluviales : plusieurs avaloirs, caniveaux, grilles ...à nettoyer et à surveiller lors des orages.
- Bancs dans la commune : à remettre en état.
- Propreté : installation de quelques poubelles supplémentaires dans le village.



carte d'identité à portée de clic

Le projet de création d'une maison de service au public

se concrétise.

Avec l'aide du jeune volontaire que nous avons recruté dans le cadre d'une mission de service civique, Antoine Jourdain, nous travaillons sur le projet depuis début janvier.

- Rencontrer les futurs partenaires
- Chercher des subventions pour les travaux d'aménagement du local
- Analyser les besoins de la population
- Visiter des maisons de services déjà en place
- Visiter des agences postales
- Créer le comité de pilotage

Toutes ces semaines passées ont permis de bien avancer ce projet.

Prochainement les travaux de rénovation intérieure du local (ancien crédit agricole rue Gatelot) vont démarrer.

Le comité de pilotage va continuer de travailler jusqu'à l'ouverture pour vous proposer les services les plus complets.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal, un petit questionnaire, que nous vous demandons de remplir et de nous retourner avant le 6 mai.

Votre avis est indispensable! Merci d'avance pour votre participation

Modernisation de la délivrance des cartes d'identité

Les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées depuis le 22 mars 2017 selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.

Je gagne du temps: il est maintenant possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur Internet (pour les premières demandes, renouvellements, même en cas de perte ou de vol) afin de gagner

du temps lors de son passage au guichet, comme pour les passeports sur : www.ants.gouv.fr

La pré-demande sur Internet permet de gagner du temps, vous devez quand même vous rendre en mairie pour finaliser votre dossier.

Je choisis ma mairie : Vous pouvez faire votre demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Il n'est plus nécessaire de déposer votre dossier dans votre commune.

Dans l'Yonne: 15 communes sont équipées de dispositif de recueil.

Attention toutefois, le dépôt de votre demande et le retrait de votre titre d'identité doivent se faire dans la même mairie.

Il faut compter au minimum une semaine entre le dépôt de votre dossier complet et la mise à disposition de votre titre. Le délai peut être plus long à l'approche des vacances, par exemple.

J'ai un titre d'identité sécurisé : l'enregistrement des empreintes digitales du deman-

deur devient obligatoire pour certifier le titre. Cela offre une meilleure protection contre l'usurpation de l'identité et la fraude documentaire, notamment en cas de perte ou de vol du titre.

Pont-sur-Viprine Servi Villereuve-CArcheveque Villereuve-CArcheveque Villereuve-CArcheveque Villereuve-CArcheveque Villereuve-CArcheveque Servi-Viprine Magentes Magent

DATES A RETENIR

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Dimanche 23 avril et Dimanche 7 mai

ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanche 11 juin et Dimanche 18 juin

Vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour du vote, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance.

Conseil Municipal du 21 février 2017

Service civique : présentation de M. JOURDAIN , choisi pour cette mission. Il participera à la création , le développement et la mise en route de la maison de service

Demande de dégrèvement sur facture d'eau : suite à deux fuites d'eau : une à la maison de l'enfance et une à la piscine , une demande de dégrèvement à hauteur de 50% pour l'eau et en totalité pour l'assainissement sera faite .

Renouvellement bail Orange: le bail liant la commune et l'opérateur Orange expire en septembre 2017: il sera reconduit. Il génère un revenu annuel de 3100 €/an.

Transfert de compétences en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme): Ne souhaitant pas transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Serein et Armance et demande donc au conseil communautaire d'en prendre acte.

Révision simplifiée du PLU : M. le maire propose de réviser le PLU du 5 octobre 2007 : voir article page 2

Actualisation des tarifs repas : Suite à l'augmentation du tarif de notre prestataire « Elite Restauration » , le prix du repas passe à 3.98€ (soit une hausse de 7 cts). Les frais de fonctionnement de la restauration scolaire demandés à la commune de Beaumont restent inchangés à 1.12 € et ceux demandés à la commune d'Hauterive passent de 0.80 cts à 1.12 € par souci d'égalité de traitement.

Autorisation d'ester en justice : M. le maire informe d'une prochaine comparution au Tribunal de Grande Instance . Il demande l'autorisation au conseil municipal d'ester en justice . La commune sera représentée par Maître Barberousse et le cabinet Bazin .

Projet Eolien : afin de poursuivre les études concernant le projet éolien , il convient de choisir l'opérateur (NORDEX ou EDF- EN) . Après discussion , le conseil délibère et choisit l'opérateur NORDEX . Il installera le mât de mesure dans les prochains mois.

Vente du camion de pompiers : Le camion SAGEM 4x4 sera vendu pour 5 000€.

Informations diverses : Les nouveaux panneaux d'information ont été installés et leurs utilisations expliquées aux associations .

Les réunions de quartiers ont été instaurées : le village est découpé en quatre quartiers, voir article p 3 et 4.

Conseil Communautaire du 18 janvier 2017

Installation des conseillers communautaires :

Beaumont, 1 conseiller - Bellechaume, 1 conseiller - Beugnon, 1 conseiller - Brienon sur Armançon, 6 conseillers - Butteaux, 1 conseiller - Chailley, 1 conseiller - Champlost, 1 conseiller - Chemilly sur Yonne, 1 conseiller - Chéu, 1 conseiller Esnon, 1 conseiller - Germigny, 1 conseiller - Hauterive, 1 conseiller - Héry, 3 conseillers - Jaulges, 1 conseiller - Lasson, 1 conseiller - Mercy, 1 conseiller - Mont St Sulpice, 1 conseiller

Conseil Communautaire du 18 janvier 2017

Neuvy Sautour, 1 conseiller - Ormoy, 1 conseiller - Paroy en Othe, 1 conseiller - Percey, 1 conseiller - St Florentin, 9 conseillers - Seignelay, 3 conseillers - Sormery, 1 conseiller - Soumaintrain, 1 conseiller - Turny, 1 conseiller - Venizy, 1 conseiller - Vergigny, 3 conseillers - Villiers-Vineux, 1 conseiller.

Election du président :

Pascal Lecole: 5 suffrages - Thierry Corniot: 14 suffrages - Yves Delot: 28 suffrages

Yves Delot est élu président de la CCSA

Election des Vice-présidents :

<u>Détermination du nombre</u>: Yves Delot a proposé 6 vice présidents pour diriger 7 commissions.

Commissions:

- organisation générale, mutualisation, budget, finances
- économie, ZA, entreprises, SPANC, infrastructures sportives, sport, compétences, statuts, règlement intérieur
- social, accessibilité, maison de santé, portage des repas, maison de retraite, RAM
- loisirs, communication, culture, territoire, tourisme, site internet, contrat canal
- déchèterie, OM et tri, école de musique
- voiries, balayage des rues, marquage au sol
- aménagement de l'espace, numérique, téléphonie, Scani

Election du 1er vice président :

Patrice Baillet: 28 suffrages - Jean-Claude Carra: 20 suffrages

Election du 2ème vice président :

Christine Rouché : 26 suffrages - Martine Debreuve : 21 suffrages

Election du 3ème vice président :

Michel Fourrey: 30 suffrages - Chantal Rativeau: 16 suffrages

Election du 4ème vice président :

Stéphane Gallois : 24 suffrages - Jean-Louis Leprun : 21 suffrages

Election du 5ème vice président :

Patrice Ramon: 28 suffrages - Pascal Lecole: 17 suffrages

Election du 6ème vice président :

Maurice Hariot: 22 suffrages - Thierry Corniot: 24 suffrages

<u>Election des membres du bureau : selon 2 listes proposées</u>

Bernard Paulmier, Daniel Boucheron, Pascal Fournier, Philippe Guinet-Baudin, Jean-Yves Moyse, Sylvain Quoirin

<u>Indemnités du président et des vices présidents :</u>

Président: 1529.71€

Vice présidents : 764.86€

INFOS DIVERSES

Le Coin du Civisme

Les Nuisances et le Bruit

Il paraît utile de rappeler les principaux chapitres de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1991 toujours en vigueur et relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage.

Si chacun voulait, faisant ainsi preuve de civisme, simplement s'y conformer comme il y est obligé, beaucoup d'angoisses, de rancœurs, de démarches et de procédures pourraient ainsi être évitées.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique,... ne peuvent être effectués que:

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- * Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

Les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanants de ces propriétés tels que ceux provenant: d'appareils ménagers, d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore (TV, Radio,...), d'instrument de musique, de tout comportement non adapté à ces propriétés.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier des chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres afin d'éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les déchets

Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets



Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la



personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation,

est passible d'une contravention.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.



Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un <u>compost individuel</u>.

(www.service-public.fr)

INFOS DIVERSES



Cartes de Pêche

Les cartes de pêche sont en vente chez LME Bricolage et sur le site: www.cartedepeche.fr





N'oubliez pas:

PEDICURE Podologie - Mme DESESSARTS:

Nouveau numéro de téléphone : 03.86.40.26.86 OSTEOPATHE : M. DAL DEGAN : sur rendez vous

1 rue des Carboines 89250 Seignelay tél : 06.17.89.38.86

Cours de YOGA-RELAXATION: Mme DAL DEGAN: sur rendez-vous

1 rue des Carboines, 89250 Seignelay tél : 09.63.60.99.22

BON A SAVOIR:

Un défibrillateur est disponible à la Pharmacie





NOUVEAUX HORAIRES

Du lundi au samedi: 8h30 -19h30 - Dimanche: 9h00-12h30



Depuis le 1er janvier 2017, les communautés de communes Seignelay-Brienon et du Florentinois ont fusionné et sont devenues la communauté de communes Serein et Armance.

DECHETS MENAGERS: Informations aux usagers

Nous vous informons que le service Environnement-Déchets est transféré depuis le 20 Févier 2017, dans les locaux de la nouvelle Communauté de Communes Serein et Armance situés:

37 Avenue du Général Leclerc - 89600 Saint Florentin

Les demandes de dotation ou de restitution de bac d'ordures ménagères, de badges pour les abris-bacs et d'achat de composteur, sont prises en compte dorénavant uniquement sur rendez-vous en appelant au numéro suivant : 03-86-43-46-43 - **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

Les rendez-vous se dérouleront dans le cadre d'une permanence assurée le vendredi

sur le site de Brienon au 5 B Boulevard du Professeur Ramon de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h00



Consultez notre page facebook: Seignelay, notre village

Classe de neige des CM2 Du 14 au 20 janvier 2017

La classe de neige en un mot : G-E-N-I-A-L !

Au départ, j'appréhendais un peu la classe de neige, de partir sans mes parents. Mais le ski, la montagne, la neige et les monitrices de ski sympas, m'ont vite fait oublier cette séparation.

En plus, dans le chalet accueillant de Jacky et Harlette, on se détendait, on mangeait bien. Et comme nous

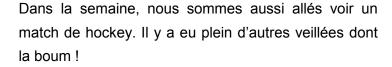
sommes partis avec la classe de Monéteau, nous avons fait de nouvelles rencontres.

Nous faisions du ski quasiment tous les jours : descendre les pistes,

tomber, se relever, retomber.... Parfois, il fallait fournir de gros efforts mais nous avons été récompensés par

nos médailles.

Le lundi nous avons visité la fromagerie et nous avons randonné en raquettes.



Pendant ce séjour, nous avons ressenti des émotions fortes, nous avons vécu des moments de rigolade et de joie, il y a eu des rires et des pleurs!

Ces très beaux instants resteront gravés dans notre mémoire.

Nous nous sommes promis de retourner un jour à Morzine.

Nous remercions tous les adultes grâce à qui ce voyage s'est réalisé :





La classe de CM2

(tiré des textes de Mathilda, Cloé, Jade, Juliette L, Inès et Alban)



La récré des parents, association au profit des écoles de Seignelay, tiendra un stand sur le vide-grenier de Seignelay. 14 Mai 2017

Vous pouvez nous apporter vos dons, les samedis 29 avril et 6 mai, de 10 à 12h, sous la halle. Nous pouvons aussi nous déplacer à votre domicile.

Pour alimenter notre stand, nous collectons des objets en lien avec l'enfant (jeux, jouets, puzzles, livres, puériculture...à l'exception des vêtements). Les bénéfices réalisés lors de la vente seront reversés aux écoles ou serviront à animer la vie scolaire ou péri-scolaire.

Nous aurons ensuite la grande joie de vous retrouver pour la kermesse des écoles maternelle et élémentaire, le vendredi 23 juin en fin d'après midi, dans le parc de la Maison de l'Enfance.

Au programme : spectacle des enfants, stands et animations, restauration rapide et boissons. Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour un moment de convivialité aussi sympathique que l'année dernière.

Tout représentant d'un enfant scolarisé à Seignelay peut solliciter son adhésion.

Pour plus de renseignements : larecredesparents@hotmail.com

ACVS

C'est sous un soleil radieux et des chemins boueux que les 45 randonneurs sont partis pour un parcours de 12 kms à travers la plaine puis les bois de Guillebaudon pour un retour à la salle des fêtes où 50 autres personnes les attendaient autour d'un repas convivial.



Après un après midi où tout le monde a pu faire connaissance et échanger des petites histoires tous se sont quittés pour un prochain rendez-vous en octobre.

Bibliothèque Municipale

La bibliothèque remercie toutes les personnes présentes lors de la rencontre avec l'auteur Franck BEL-VAUX « du vert de gris à l'horizon ». Echanges sur la guerre 14-18, présentation de vêtements et d'objets datant de cette période.



Rappel des horaires d'ouverture :

Samedi de 10h30 à 12h00

Prêt de livres gratuit



Nous recherchons également des bénévoles ! Venez nous voir le samedi matin.

ALDS

Dimanche 12 mars, la troupe des ARTS TI SHOWS, sont venus pour leur deuxième fois à Seignelay, ils ont régalé la petite centaine de spectateurs qui a fait le déplacement.

Trois actrices composent cette pièce de théâtre, qui avait pour thème la vie de bureau en mairie.



Aucune allusion bien sûr à notre commune. Le spectacle a été de nouveau de qualité et tout le public s'est amusé tout au long de cette pièce.

Le public a pu échanger avec les comédiennes, Chantal, Pascale et Sylvie lors de l'entracte et à la fin du spectacle.

Un divertissement tout public pour cette dernière de la saison.

A renouvel er

Samedi 11 mars.

L'ALDS a invité les enfants des écoles de Seignelay à s'amuser dans l'enceinte de la salle des fêtes Gabriel MARTIN.

Les parents ont répondu présent pour cette nouvelle après midi très colorée. Les déguisements ont été réussis et très variés. Au programme : jeux, danse, goûter et concours de déguisements.

Un coucou au DJ. CLAUDE qui a parfaitement assuré, tout comme les parents qui ont fourni le goûter et l'ALDS les boissons et cotillons.

Des cadeaux ont également été offerts par de généreux donateurs et pour la plus grande joie des enfants.

Prochainement:

29ème VIDE GRENIER: le dimanche 14 mai

Cette année, il prendra de l'altitude car il se déroulera avenue du THUREAU. La grande nouveauté est la possibilité offerte aux exposants de conserver leur véhicule près du stand.

Journée à BEAUNE: le samedi 8 juillet 2017:

Visite: hospices, Moutarderie, Caveau viticole départ 7h00 et retour prévu vers 22h00.

Réservations à partir du 07 avril 2017 auprès de Claude au 06.29.71.74.74.

Centre de loisirs de Seignelay

Maison de l'Enfance 'Marcelle Robineau'

3.86.47.34.16

06.10.64.16.39

Courriel: animsmde@orange.fr

Vacances de printemps 2017:



Nous accueillerons vos enfants, de 3 à 12 ans, du 18 au 28 Avril 2017. Pour les + de 12 ans, voir chapitre ados ci-dessous. Attention ,le centre de loisirs sera fermé le Lundi 17 Avril 2017.

9 sorties , 3 grands jeux , des activités manuelles , des animations sportives et des jeux collectifs sont au programme de ces vacances de printemps .

Vous pouvez vous procurer la fiche d'inscription et le programme complet des animations sur le site de la commune de Seignelay:

www.seignelay.fr

Séjour Koh Lanta été 2017:

Très attendu par de nombreux aventuriers de 8 à 12 ans , l'édition 2017 se déroulera du mercredi 19 au vendredi 21 Juillet 2017 .





<u>Les ados</u>: Un club ados est en projet. Une première réunion a eu lieu avec les jeunes en février 2017 afin de recueillir leurs demandes.

La commune est actuellement à la recherche d'un local . Plusieurs pistes sont envisagées.

En attendant sa mise en place, les jeunes de 11 à 17 ans peuvent contacter Roxane à la maison de l'enfance afin de programmer des animations et soirées ados pour les vacances de printemps.

Une seconde réunion va être programmée afin de déterminer ensemble les projets d'animations estivaux.

La date du vendredi 12 Mai à 19h est envisagée. Nous informerons les ados dès validation de la date.

Push Car: Un retour prévu pour 2018.

Nous travaillons actuellement avec d'autres centres de loisirs à la mise en place d'une rencontre de Push Car pour Juin 2018.

Ne jetez pas!

RUE



Nous avons besoin pour nos animations de :

Tissus (rouge, jaune, vert, bleu, ,orange) et toutes autres couleurs , draps, rideaux, bâches, bouchons de bouteille de lait, ficelle, grands cartons. Un grand merci par avance !

Mais qui était le docteur Chauvelot?

DU DECHAUVELOT Monsieur René, Gabriel Chauvelot, docteur en médecine, à Seignelay où il est décédé le 29 mai 1918 et inhumé dans le cimetière municipal, avait pris des

dispositions testamentaires en faveur de la commune: « Je lègue à la Ville de Seignelay, ..., à charge, ..., de veiller à l'entretien de mon caveau sis au cimetière de Seignelay, de faire deux parts du reste du revenus, dont l'une irait à une œuvre laïque de bienfaisance régionale et l'autre à une famille où personne intéressante, une fille mère par exemple qui élèverait convenablement son enfant sans distinction d'opinion ou de religion... »

Recherche effectuée par Monsieur Christian Torchet.